



Novembre 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 12 novembre 2025, le Conseil municipal:

- A décidé d'autoriser le service "Finances, contributions et promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de bien ou pertes sur les impôts dans les comptes 2025.
- A décidé d'autoriser le service "Finances, contributions et promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de bien ou pertes sur la facturation diverses dans les comptes 2025.
- A décidé d'autoriser le service "Finances, contributions et promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de bien ou pertes sur les déchets dans les comptes 2025.
- A, dans le cadre du déplacement du P+Rail : équipe de projet, nommé:
 - M. Fabrice Blanchut en tant que chef de projet
 - M. Xavier Lavanchy en tant que mandataire
 - M. Alain Duroux, M. Didier Rouiller, Mme Evelyne Saillen et M. Alain Vignon en tant que membres de l'équipe de projet.
- A validé la réponse au Postulat " « Offrir une prise en charge de qualité pour les familles de la commune, y compris l'été ».
- A approuvé les corrections demandées par l'Etat du Valais sur le Règlement communale sur le chauffage à distance.
- A, dans le cadre de Valais Excellence:
 - décidé de résilier le mandat d'audit auprès d'acpo SA.
 - décidé de contracter un mandat d'audit auprès d'EdelCert et InSpectorat Sàrl.
- A validé l'octroi de la subvention annuelle à la Fraternité des aînés pour la saison 2025-2026.
- A validé l'octroi de la subvention annuelle 2025 à la Société villageoise de Mex
- A validé l'octroi de la subvention annuelle à l'Orchestre du Collège et des jeunes musicales pour la saison 2025-2026.
- A validé l'octroi de la subvention annuelle 2025 à la Fondation du Théâtre du Martolet et pris acte que l'annuité est déduite de ladite subvention.
- A, dans le cadre de la révision PAZ et RCCZ:
 - Adjugé les honoraires complémentaires à Bisa bureau d'ingénieurs SA
 - Nommé:
 - M. Didier Rouiller, en qualité de Chef de projet
 - M. Damien Coutaz, en qualité de mandataire
 - MM Frédéric Barben, Alain Duroux et Xavier Lavanchy et Mme Evelyne Saillen en qualité de membres de l'équipe de projet.
- A, dans le cadre de l'Association Saint-Maurice Sans Frontières:
 - Approuvé la convention approuve la convention.
 - Pris acte que les services communaux ne seront plus impactés par l'organisation de ces rencontres, hormis lorsque celle-ci se déroulera à Saint-Maurice (Valais).
 - Approuvé l'octroi d'une subvention de CHF 3'000.-.